

Université de Moncton

SENAT ACADEMIQUE

réunion le 9 avril, 1965

Salon de la Société l'Assomption

Moncton, N.-B.

Une réunion régulière du sénat académique s'est tenue le 9 avril, 1965, dans le salon de la Société l'Assomption.

Les membres présents sont: les R.R.P.P., Recteur Louis-Marcel Daigle, c.s.c., Arthur Gauvin, c.j.m., Reno-L. Desjardins, c.s.c., Léopold Lanteigne, c.j.m., Raoul Dionne, c.s.c., J.-B. Cormier, c.s.c., R. P. Soucie, c.s.c., Maurice Boivin, c.j.m., Paul N. Bourque, c.s.c., R-S. J. Bouchard, r.h.s.j. M.M. Jean Cadieux, Raymond LeBlanc, Brian T. Newbold, Aurèle Young.

Sont absents à cause de leur fonction, M.M. Aldéo Renaud, et M. Alexandre Boudreau et le délégué du Collège Sainte-Anne.

Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal et le propose à l'adoption. Le Père Desjardins l'appuie et il est accepté moyennant les modifications suivantes:

P. 2-ad-3 - soit par un programme de trois ans, équivalent aux cours donnés dans les universités de langues anglaises mais déconseillés par l'association américaine des collèges médicaux ...

Compléter à la page 2, - en vue d'une option principale, une spécialisation en sociologie, qui .. .

à la page 4, lettre reçues - "soit permis de" par "autorisé à signer"....

On demande que les noms des membres du sénat soient toujours inscrits au procès-verbal.

D'après l'ordre du jour, la correspondance est transportée à la fin de la journée sauf pour la lecture d'une lettre de Mère Juliette, n.d.s.c., supérieure au Collège Notre-Dame-d'Acadie, nous manifestant leur décision de fermer le collège aux étudiantes du cours universitaire.

Le comité des règlements académiques apporte quelques précisions ou changements aux normes existantes.

Dans les conditions d'admission: a) Au
cours régulier

Les examens du Ministère d'Education doivent porter sur les sujets suivants:

1- cinq cours obligatoires: français I et II, anglais, histoire et algèbre - (maths I peut remplacer algèbre et géométrie) .

2- les conseils des facultés et des écoles désignent les trois autres sujets:

pour les arts: géométrie et deux des quatre sujets suivants: physique, chimie, latin, biologie.

pour le commerce : au choix de l'étudiant.

pour les sciences: trois sujets parmi les suivants: chimie, physique, géométrie, maths avancées.

pour les sciences infirmières: géométrie et le choix de deux sujets; chimie, physique, biologie, maths avancée; préféablement chimie et biologie.

b) Par extension, pour les adultes

Les conditions d'admissions pour les adultes qui désirent poursuivre leurs études par cours d'extension sont les mêmes que ci-haut, à l'exception toutefois de ceux qui ont quitté l'école depuis plus de cinq ans. Ces derniers pourront être admis pourvu qu'ils aient terminé la onzième année ou l'équivalent.

Tous les cas particuliers seront référés à un comité d'admission.

Un étudiant peut être accepté en deuxième ou en troisième année si les cours suivis dans une autre institution accréditée sont reconnus l'équivalent des cours correspondants de l'Université.

Le Père Paul Bourque propose l'adoption des conditions d'admission; le Père Rossignol l'appuie et c'est adopté.

Scolarité

Jean Cadieux propose que, si dans un semestre les absences non motivées des cours d'un étudiant dépassent le nombre d'heures de cours par semaine, l'étudiant perd les crédits attachés à ce cours pour le semestre.

Le nombre d'absence-motivée ou non ne doit pas dépasser. 20% d'un cours durant un semestre.

Appuyé par le Père Paul Fourgue, la motion est adoptée. **Relativement**

aux absences:

M. Jean Cadieux propose que le comité des règlements académiques consulte les professeurs des premières années et qu'il détermine la politique à prendre pour l'an prochain et ce qui doit être fait cette année. Appuyé par le Père A. Gauvin, la proposition est acceptée.

Vu que certaines facultés préfèrent le nombre de crédits au nombre de cours, il est donc préférable de l'indiquer dans les règlements particuliers des facultés ourles.

Exigences pour obtenir le baccalauréat:

Que le texte soit modifié comme suit: ... et une connaissance variée sans trop de concentration particulière.

Les membres du Sénat demandent au comité des sciences religieuses d'étudier la politique à suivre quant aux examens et crédits accordés pour les sciences religieuses.

Baccalauréat avec spécialisation - moyenne générale

70% à la fin de la première année.

Advenant certains cas particuliers, ils seront référés au Conseil de la Faculté.

Dans "Remarque" à la page 5, il faut modifier le texte comme suit: les cours de la spécialisation sont sous la direction des Facultés ou Ecole dont relève la discipline de la spécialisation.

Le Père Reno-L. Desjardins propose que les trois catégories du B.A. soient acceptées telles qu'amendées. Le Père Arthur Gauvin appuie, et c'est adopté.

Quelques modifications sont apportées relativement aux thèses:

Que les thèses soient présentées en cinq copies: une pour le patron de la thèse; la 2e, pour l'étudiant; la 3e, pour le directeur; la 4e, pour le doyen; la 5e, pour la bibliothèque.

Une longue discussion s'ensuit au sujet de la note minimum des thèses. Le Père Paul Bourque propose que, pour un an, la note requise soit mentionnée dans chacune des facultés et que l'on continue l'étude des exigences de la promotion et de la thèse dans chacune des facultés. M. Cadieux appuie cette proposition et elle est adoptée.

L'assemblée est d'avis que le comité des règlements académiques coordonne les exigences des thèses de la maîtrise, que le nombre de pages requises soit supprimé du texte actuel et que le troisième paragraphe doit se lire comme suit: Pour choisir son sujet de thèse, l'étudiant doit travailler en étroite collaboration avec le directeur de la thèse ...

Les grades honorifiques:

Le choix des récipiendaires des grades honorifiques est remis au comité exécutif.

Arts: Le doyen de la faculté des arts, le Père Reno Desjardins, c.s.c., présente le procès verbal de la réunion qui a eu lieu à Edmundston et des décisions prises par les membres de la faculté et il en propose l'adoption. Appuyé par le Père Louis-Marcel Daigle, le rapport est accepté.

Cours de spécialisation en sociologie

Le Père Reno-L. Desjardins propose l'adoption du programme de la spécialisation en sociologie. Appuyé par le Père Paul Bourque, le programme est accepté.

Cours en musique

Le doyen de la Faculté des Arts propose que le programme de musique soumis soit accepté conditionnellement jusqu'à l'acceptation par le comité de musique et qu'il en fasse un rapport au sénat. Le Père L. Lanteigne appuie cette proposition et elle est acceptée.

Commerce

M. Cadieux fait un court rapport de l'activité de l'Ecole de Commerce et il mentionne spécialement l'entente entre les C.A. et l'Ecole de Commerce de l'Université relativement à l'exemption de l'examen junior et intermédiaire de l'Association.

L'Ecole s'occupe activement de travaux d'enquête pour la Commission Laurendeau-Dunton

Des professeurs ont préparé un mémoire sur l'enquête socio-économique des sections françaises des Maritimes

A son dernier numéro, la Revue économique traite du problème de l'union des Maritimes.

B. A. - spéc. économie?

Sciences.

Le doyen de la Faculté des Sciences, le père Paul Bourque, soumet au sénat l'extension de son département en complétant les cours dans deux départements: en physique, par la 4e année; en génie électrique, par la 3e année.

La chimie continuera ses recherches avec six étudiants, la physique inaugurer la recherche sur l'état des solides; le génie hydraulique et l'asservissement électrique auront eux aussi des projets quoique plus modestes.

Les octrois obtenus seront de \$25,800.

Education et Psychologie

1- Programmes

- Nous avons revu et précisé les programmes de cours afin d'offrir une Maîtrise en Psychologie clinique, en plus de la Maîtrise en Orientation. Le programme de la Maîtrise en Education, pour ceux qui ne feront pas de thèse, comprendra un certain nombre de cours dans une matière académique de leur choix.
- Nous vous soumettons ici pour approbation, un programme conduisant au Baccalauréat en éducation, par cours d'été et d'extension.

2- Recherches

La section recherche de la Commission Royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Bi-culturalisme a retenu les services de l'Ecole pour une enquête sur certains problèmes scolaires au Nouveau-Brunswick.

3- Activités du Personnel

Encore cet hiver, tous les membres du personnel de l'Ecole furent appelés, à tour de rôle, à donner des conférences ou à faire partie de colloques sur l'éducation, la psychologie ou l'orientation.

Nous avons été appelés à faire partie de nouvelles associations, dont l'Association d'Hygiène mentale, section Moncton.

4- Services inter-faculté

Nous sommes à déterminer, conjointement avec le Directeur des études du Collège St-Joseph, ainsi que la Directrice de l'Ecole des Sciences hospitalières, les cours de psychologie que nous offrirons l'an prochain pour les étudiants au B.A. et au B. Sc. Inf.

5- Préparation de professeurs

M. Aldéo Renaud continue à Ottawa ses études en vue du doctorat en Psychologie éducationnelle. M. Gilles Nadeau

devrait se rendre à Harvard, à l'automne, afin d'y poursuivre ses études en vue du doctorat en éducation, avec spécialisation en statistiques, et les autres disciplines connexes. Nous avons retenu les services, pour l'an prochain, de Monsieur Alphonse Gaudet, originaire de la Nouvelle-Ecosse, et qui termine à l'Université du Maryland un doctorat en administration scolaire.

Sciences Hospitalières

Sr J. Bouchard nous donne un court aperçu du travail accompli et mentionne qu' elle attend 26 élèves en première année, mais la supérieure provinciale, Mère Violette, ne permet pas à Sr Bouchard de présenter au Sénat son rapport relativement aux sciences hospitalières.

Après une longue discussion, M. Jean Cadieux propose que le Père Recteur ou son délégué rencontre Mère Violette pour tirer au clair la question du rapport de Sr Bouchard et que le Sénat académique se réunisse d'urgence pour étudier la question. M. Raymond LeBlanc l'appuie et c'est adopté.

Le Père Paul Bourque propose un amendement à la proposition précédente: que la rencontre se fasse avec la Mère Provinciale et son conseil. M. Jean Cadieux appuie cet amendement et il est adopté avec une abstention.

Le Père Maurice Boivin propose que le Sénat académique se réunisse en cas d'urgence et fasse exception de la **prescription** des statuts quant au temps d'avis nécessaire pour les réunions. Le Père Soucie l'appuie et c'est adopté.

Le Père Arthur Gauvin propose que l'Université demande à l'Association des Infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick, dans le cas où l'Université ayant constaté la qualité des cours, la compétence des professeurs et les exigences reconnues de l'Association, approuverait l'Ecole des infirmières de St-Basile, quelle serait l'attitude de l'Association à l'égard de St-Basile advenant une telle approbation de l'Université.

Le Père Paul Bourque l'appuie et c'est adopté avec une voix dissidente.

Extension - S.A. pour les adultes

Le Père Roland Soucie nous donne les exigences requises pour le B.A. au cours d'extension et ces normes doivent être appliquées immédiatement pour tous les nouveaux.

Quand le rapport se sert du terme Université, ceci implique aussi les collèges affiliés.

Les cours suivis antérieurement devront être évalués en vue d'une équivalence. Le Père Soucie propose l'adoption du rapport. Appuyé par le Père Maurice Boivin, le rapport est accepté.

Baccalauréat en éducation

Le Père R. Soucie expose le programme du baccalauréat en éducation, réservé aux élèves des cours d'été et d'extension.

Ce programme proposé par le Père M. Boivin, appuyé par M. Raymond LeBlanc, est adopté.

Questions différées

1- Pre-médical

Si l'Université ne peut pas se trouver un professeur de biologie, il n'y a pas lieu de commencer le cours pré-médical.

2- Diplôme d'immatriculation

Déjà discuté à la faculté des Arts.

3- Option sociologie

A la lumière des rapports de la Faculté des Arts. M. Jean Cadieux propose l'adoption de l'option sociologie. Appuyé par M. B.-T. Newbold, l'option est adoptée.

4- La nomination du directeur de l'Ecole de Sciences Sociales dépend de l'administration dont le choix n'est pas encore arrêté.

5- Affiliation du Collège de Sainte-Anne

Le Père Recteur nous donne un résumé des démarches entre le Collège de Sainte-Anne et l'Université; le Collège attend une réponse du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

6- Fonds de pension

Comme ceci relève en partie des professeurs, l'Université, avec leur approbation, mettra les collèges affiliés au courant du plan de pension qui leur sera proposé.

Le Père R. Soucie fait part au sénat que l'Université vient d'acheter quelques toges pour le Recteur et les Doyens en conformité avec une décision antécédente du Conseil.

M. Jean Cadieux proposa l'ajournement à 21 heures 45 min. et tous acceptent.

Rémi Rossignol, c.s.c.
Secrétaire général